

~~A l'occasion des 150 ans de la Commune de Paris, Contretemps publie du 18 mars au 4 juin une lettre quotidienne rédigée par Patrick Le Moal, donnant à voir ce que fut [la Commune au jour le jour](#).~~

L'essentiel de la journée

Situation militaire

Au Sud

D'Issy à Ivry dix à onze mille Fédérés assurent la défense. Dans la nuit, les Versaillais ont attaqué principalement du côté de Vanves, mais sans succès. Les forts tiennent bon, mais ils commencent à être éprouvés. Ils ont déjà été battus vigoureusement par les projectiles prussiens, et sont bombardés quotidiennement par les obus versaillais depuis le début de la guerre civile, ils ont des parties complètement en ruines. Néanmoins, on le voit, grâce à des travaux de fortifications, à des barricades, grâce surtout à l'incontestable ardeur des fédérés, ils tiennent !

Hier soir, à neuf heures, l'ennemi a attaqué sur toute la ligne, mais en dirigeant plus spécialement ses efforts sur Vanves ; la fusillade et la canonnade se maintinrent vigoureusement de part et d'autre jusqu'à deux heures et demie du matin. À ce moment, les Versaillais se replièrent, mais à quatre heures ils reparurent, précédés par leurs voitures d'ambulance. S'imaginant qu'ils revenaient tout simplement pour ramasser leurs morts et leurs blessés, nos gardes nationaux, avec la générosité dont ils ont donné toujours tant de preuves, les laissèrent approcher jusqu'à deux cents mètres. Soudain, des rangs de l'ennemi partit une effroyable fusillade, accompagnée d'un feu nourri de toutes les batteries établies sur Châtillon et sur Brimborion.

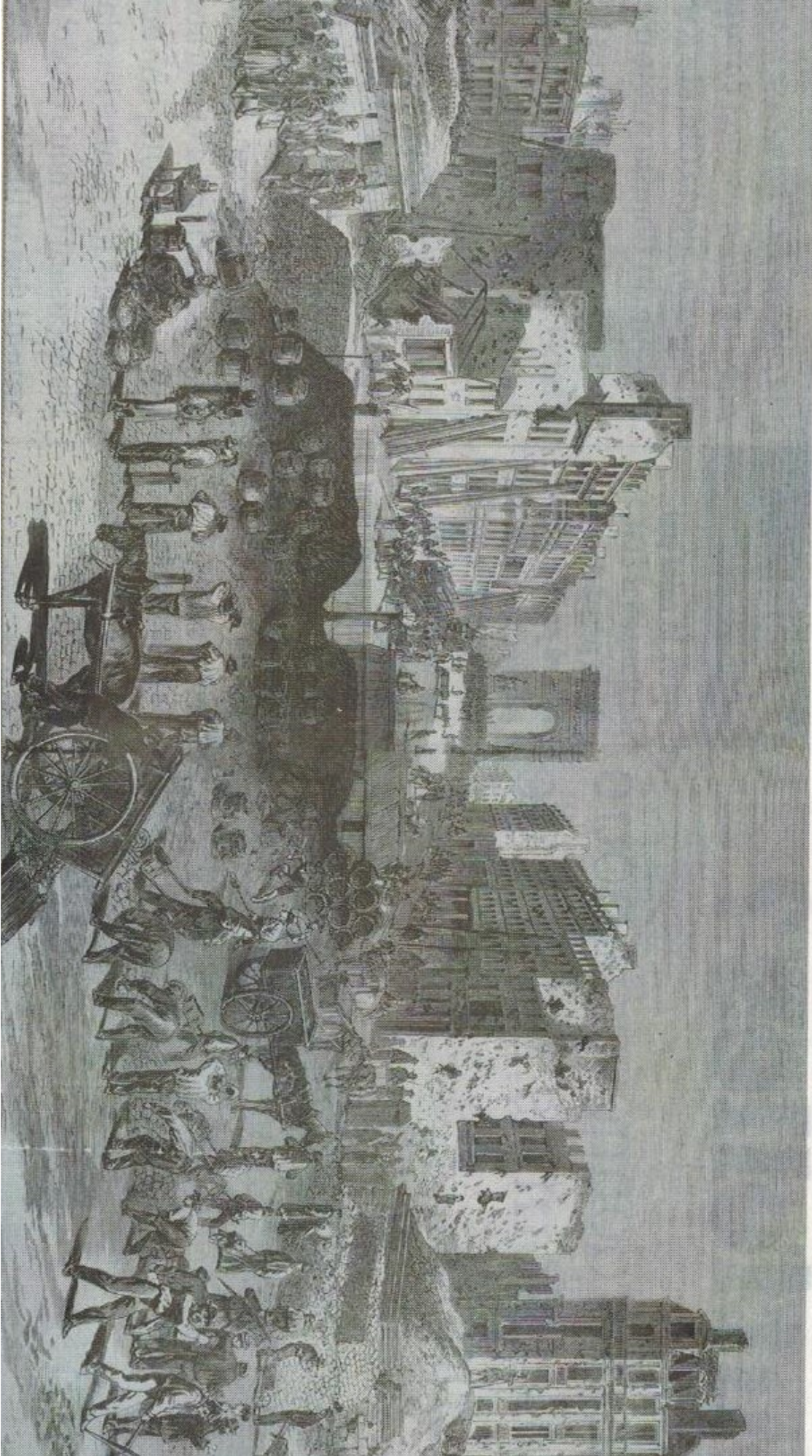
Revenus bientôt de leur surprise, nos braves gardes nationaux répondent par un feu des plus vifs à celui de l'ennemi ; les canons des forts et nos mitrailleuses se mettent de la partie, et ces efforts combinés ne tardent pas à amener la déroute des Versaillais qui, à cinq heures du matin, fuient dans toutes les directions, laissant le terrain semé d'un bon nombre de cadavres.

Ce sont surtout les 182ème et 163ème bataillons à l'aide gauche, les 86ème et 110ème à l'aile droite qui ont le plus vaillamment soutenu le choc de l'ennemi. L'artillerie du fort de Vanves, sous la direction de son énergique commandant, le colonel Ledrux, a principalement contribué par la justesse de son tir, au succès que nous venons de remporter. Des éloges sont également dus aux artilleurs des forts d'Issy et de la redoute des Hautes-Bruyères.

Montrouge, le 15 avril 1871.

Le colonel chef d'état-major, A. LA CÉCILIA. Le général commandant, E. EUDES

Dombrowski occupe le pont d'Asnières, Levallois et Neuilly avec quatre à cinq mille hommes au plus, quelques dizaines de bouches à feu et deux wagons blindés. Dans Neuilly, la lutte se poursuit pied à pied, de maison à maison. Versailles occupe toujours la barricade du Pont de Neuilly, mais elle est sous le feu de la porte Maillot et d'une barricade peu éloignée du pont.



Les accès de Paris facilités

Si la circulation par les autres portes est et demeure interdite, à partir de demain 16 avril, à midi, les portes de Clichy, de la Chapelle, de Pantin, de Romainville, de Vincennes, de Charenton, d'Italie et d'Orléans sont ouvertes au public, de six heures du matin à six heures du soir, aux citoyens qui ne sont pas compris dans la limite d'âge de dix-neuf à quarante ans. Aucun laissez-passer ne sera donc réclamé, ni aux gares de chemins de fer, ni aux portes.

En outre, pour faciliter l'approvisionnement de la ville, le délégué au commerce a décidé que tout citoyen arrivant à Paris, y amenant une marchandise quelconque, recevra gratuitement, à son entrée, un laissez-sortir à sa volonté, portant les indications nécessaires pour qu'il lui fût strictement personnel.

À propos des atteintes aux libertés

Nombre de journaux et de commentaires critiquent les arrestations et perquisitions parisiennes. D'autres s'insurgent contre les mesures prises contre les églises et le clergé.

Elles existent, les témoins versaillais se répandent en histoires de ce genre :

À St Leu, trente ou quarante fédérés, obéissant aux ordres d'un étranger nommé Kobosco se revêtirent des habits ecclésiastiques et parodièrent les offices divins en chantant des refrains orduriers. C'est Kobosco qui officiait. Il donna communion à ses dignes acolytes en faisant les gestes les plus hostiles ; il avait remplacé les hosties par des morceaux de brioche.

Tous les journaux versaillais sont imprégnés de ces histoires, plus ou moins vraies (qui est Kobosco, on ne sait pas), les journaux parisiens hostiles à la Commune également.

C'est oublier tous les efforts de la Commune pour éviter toutes les actions irrégulières, comme la note du jour indiquant que toute réquisition faite sans un ordre écrit et revêtu du timbre de la délégation de la guerre est illégale.

Un autre exemple, cette affiche dans le 1er arrondissement :

Commune de Paris

Les membres de la délégation communale du premier arrondissement engagent les citoyens qui auraient des plaintes à faire contre leur propriétaire ou leur concierge, à venir exposer leurs griefs à la mairie du premier arrondissement. Il y sera fait droit.

Mais nous engageons expressément les bons citoyens à ne pas de faire justice

~~eux-mêmes, car nous nous verrions forcées de sévir contre eux, au lieu de les protéger.~~

C'est pourquoi nous faisons appel aux sentiments de ceux qui possèdent pour venir en aide aux déshérités.

Nous voulons, autant qu'il sera en notre pouvoir, que notre devise LIBERTE, EGALITE, SOLIDARITE soit enfin une vérité pour que la FRATERNITE ne soit pas un vain mot.

Nous voulons affranchir le prolétariat, nous voulons que chacun puisse vivre de son travail.

Plus de paresseux ! Plus de parasites ! Plus d'exploiteurs ! Plus d'exploités !

Vivre en travaillant ou mourir en combattant !

Les membres de la délégation communale

Toussaint, Winant, Tanguy, Sallée

C'est aussi oublier les arrestations versaillaises, comme celle du citoyen Chassin comme « commis-voyageur d'émeute », lui qui s'était rendu à Versailles pour toucher des sommes lui étant adressées pour ses correspondances à un journal quotidien en tant que journaliste dans Paris.

La traque des autorités versaillaises dans toute la France contre tous les journaux dont le seul tort est « d'avoir accepté la révolution du 18 mars, d'en avoir exposé les principes » est d'une tout autre ampleur ! Cet acharnement contre des journaux qui n'ont jamais contesté l'autorité du pouvoir siégeant à Versailles, qui se sont bornés à discuter ses actes, s'efforçant « d'éclairer l'opinion publique » et de faire comprendre « la nécessité de la liberté communale », s'explique par le seul désir « d'empêcher que la lumière se fasse ». La presse aurait peut-être « instruit les provinces des tendances de la population parisienne, « de ses besoins et de ses aspirations ».

Et l'appel au meurtre totalement décomplexé contre les fédérés est partout, jusque dans le Journal Officiel de Versailles, le langage abominable du journaliste officieux n'étant, après tout, que la traduction en bon français des discours de M. Jules Favre :

L'ignorance des gens instruits

Les états-majors d'une nation, qu'ils soient militaires, civils ou politiques, auront toujours un défaut capital : l'ignorance du véritable caractère de la populace, de ses haines, de ses convoitises et de son but.

Ainsi, voilà un pompeux état-major devant lequel on amène une bande d'assassins.

Nous, observateurs de la rue, nous connaissons ces vauriens d'avance, nous implorons leur suppression radicale.

Mais les juges les connaissent-ils bien ?

N'est-il pas à redouter que ces juges instruits, pleins d'érudition, salués à bon droit par tout le pays, n'aient en faveur de ces assassins, les larges sentiments d'humanité que la distance leur permet ?

Vivant avec la meilleure société, ont-ils, sur la canaille, consulté d'autres types que les portraits spiritualisés de Gavarvi ? Ont-ils pratiqué sur ces êtres, en voie de ruiner la France, les études entomologiques nécessaires à la justice ?

Par son humilité piteuse et repentante, au moyen de ces rengaines de *soutien de famille*, le criminel ne peut-il pas attendre son juge ?

La commisération est facile à qui n'a pas été attaqué.

La vanité n'est pas morte. (...) Une tirade humanitaire à grand effet a fait jaillir les circonstances atténuantes, et notre accusé, au lieu d'avoir été foudroyé sur place, vient d'être conduit dans une prison.

Qu'arrivera-t-il alors ?

Un jour d'oubli, un jour de fête publique, une amnistie pleine et entière sera décrétée, et les portes des chiourmes s'ouvriront à deux battants ; notre accusé saisira de nouvelles victimes, fabriquera de nouvelles cartouches en secret, etc., il l'a juré autrefois dans son faubourg, — et c'est toujours ainsi depuis trop longtemps.

Supposez maintenant que ce brillant état-major soit sorti de son cabinet de temps en temps, pour entendre, dans la rue, parler entre eux les renverseurs de gouvernements, les pillards et les assassins de soldats supposez qu'il lui ait été donné de pouvoir même causer librement et incognito avec eux ou avec ce qui leur sert de femmes, autre engeance terrible de dénonciatrices, de manufacturières diaboliques, qui s'acharnent après les honnêtes gens comme ces mille-pieds qui nous rongent dans nos cauchemars ? Croyez-vous que la sentence ne frappera pas plus juste ?

Moins d'érudition et de philanthropie, messieurs, mais plus d'expérience et d'énergie ! Si cette expérience n'a pu monter jusqu'à vous, daignez emprunter celle des victimes. Nous jouons la France en ce moment. Le temps est-il aux morceaux de littérature ? Non, mille fois non, nous savons le prix de ces morceaux-là.

Faites un peu ce que les grands peuples énergiques feraient en pareil cas.

PAS DE PRISONNIERS ! Si, dans le tas, il se trouve un honnête homme réellement entraîné de force, vous le verrez bien : dans ce monde-là, un honnête homme se désigne par son auréole.

Accordez aux braves soldats la liberté de venger leurs camarades en faisant, sur le théâtre et dans la rage de l'action, ce que de sang-froid, ils ne voudraient plus faire le lendemain :

FEU !

Journal du Comité central de la Garde nationale

Le comité central de la garde nationale fait paraître un journal pour défendre ses intérêts : « *la Fédération républicaine de la Garde nationale* ».

Il y réaffirme clairement qu'il n'y a pas deux autorités rivales, qu'il n'est pas là pour gouverner à la place de la Commune. Mais il défend la possibilité pour lui d'exercer une sorte de droit de contrôle, il écrit ainsi : « nous avons évidemment une idée de politique générale. Notre journal la portera devant le jugement public ; si elle ne répond pas au vœu général, nous saurons faire abstraction de notre amour propre ; mais si elle est estimée juste, nous la soutiendrons jusqu'au bout ».

Élections complémentaires demain

De multiples appels au vote sont publiés dans les journaux, avec des propositions de listes.

Voici un texte de l'alliance républicaine, qui n'est pas la partie la plus radicale en présence, qui appelle au vote pour la Commune, une « régénération, une ère nouvelle ».

Alliance Républicaine, au peuple de Paris

Citoyens,

Vous êtes appelés à un vote complémentaire des élections communales.

Dans les circonstances solennelles que nous traversons, il n'est permis à personne de désertier ses devoirs de citoyens, pas plus qu'il n'est permis au soldat de désertier pendant le combat le poste qu'il a choisi.

Paris va présenter le spectacle inouï d'une population entière debout, les armes à la main, combattant héroïquement pour la revendication de ses libertés communales et se livrant, au milieu de la lutte, avec le calme et la maturité de la force, à l'exercice légal de ses mêmes droits pour lesquels elle combat.

Citoyens, la Révolution du 18 mars est une régénération, c'est une ère nouvelle ; nommez des hommes nouveaux. Nos élus sauront que, en même temps qu'ils doivent apporter à la Commune le plus dévoué et le plus énergique concours, vous ne leur permettez, quelque lourde que soit la tâche et quelque lourde que soit la responsabilité, ni les défaillances, ni les désertions dont certains ont donné l'exemple coupable.

Vous aurez ainsi assuré le maintien et la sauvegarde de la république et de la Commune.

Vive la république une et indivisible !

Vive la Commune !

L'Alliance républicaine.

Les associations ouvrières

Dans la commission du Travail, les internationaux s'attachent à favoriser le développement des associations ouvrières existantes, à faciliter la création de nouvelles. En effet, ces associations gérées par les ouvrières et les ouvriers montrent qu'il est possible d'organiser le travail et la production sans patrons, et nombre de militant-es sont persuadé-es que par la contagion de l'exemple, il est possible de retirer le pouvoir économique aux capitalistes. Le secrétaire général de la Commission d'échange, l'ouvrier fondeur Georges Bertin, lui aussi membre de l'internationale, a une expérience ancienne en la matière. C'était un membre actif de la coopérative de restauration « La Marmite » avec Eugène Varlin et Nathalie Le Mel. Pour lui « favoriser le développement des associations ouvrières c'est provoquer la formation de nouvelles et par là même soustraire le travail à l'exploitation du capital ».

La Commune procure du travail à de nombreuses associations^[1] comme

- les coupeurs de chaussure (Xème) ;
- la Société des cuirs et peaux ;
- la société des Fondeurs (ateliers dans les XIème et XVème) ;
- la Société des fondeurs en suif ;
- l'association de mécanique de précision Boissière (XVIIème) ;
- l'association coopérative de la métallurgie (XIème) ;
- Fragerolle, Optique et précision ;
- l'association générales des ouvriers tailleurs (différents ateliers dans plusieurs quartiers ouvriers) ;
- l'association générale typographique Berthélémy.

En bref

Poste : des auxiliaires sont envoyés plusieurs fois par jour pour déposer du courrier dans des boîtes dans les communes limitrophes occupées par les prussiens, ce qui permet de faire partir les lettres dans toute la France.

Instruction primaire. Les délégués des vingt municipalités de Paris qui ont besoin pour leurs arrondissements respectifs d'instituteurs et d'institutrices laïques, peuvent s'adresser à la commission d'enseignement, siégeant à l'Hôtel-de-Ville

Le citoyen Paul Pia est chargé de la surveillance et du contrôle des chemins de fer. Le service du contrôle et de la surveillance des chemins de fer remplacera provisoirement la direction générale des chemins de fer.

Pour éviter les accidents dans les rues de Paris, l'ancien règlement sur les cavaliers est remis en vigueur : il est défendu à tout cavalier, estafette militaire ou civil, de circuler au galop dans les rues de Paris.

Une commission d'enquête est instituée, pour chercher tous les éléments permettant d'établir la part de responsabilité qui incombe à chacun de ceux qui ont participé aux actes du gouvernement du 4 septembre. Le citoyen Casimir Bouis est nommé président de cette commission d'enquête.

Fait divers : À 3 heures 40 minutes de l'après-midi, au milieu d'une nuée de grêlons qui blanchissaient les rues, le fluide électrique est tombé boulevard Saint Michel, sur la maison portant le n° 113.

On n'a à regretter que quelques faibles dégâts matériels causés par le passage du fluide.

Certaines personnes qui avaient cherché un abri sous les portes cochères environnantes ont ressenti pendant quelques instants une sorte d'oppression, motivée par le dégagement électrique dont le courant passait si près d'eux, heureusement sans les atteindre.

Témoignage d'Auguste Serailier[2] à Jenny Serailier

Paris le 15 avril 1871

(...) La Commune a fait tout ce qui était possible de faire. Sous le rapport militaire, nous n'avons certes pas à nous plaindre ni à désespérer. Il est probable que les versaillais se dégoûteront du jeu avant nous. Ce qui est le plus étonnant, c'est que la bourgeoisie soutient la Commune d'une manière qui ne peut laisser aucun doute. Je crois même qu'elle y tient plus que la classe ouvrière, si j'en juge par les bataillons qui ont soutenu l'attaque à Neuilly. Sur un seul bataillon qui comptait au départ 4000 hommes, 180 restent et il est impossible de les relever. Beaucoup d'autres bataillons sont dans le même cas et cependant dès le début ils se sont montrés hostiles à la Commune. (...) Puisqu'on a été assez bête pour laisser derrière soi cette réaction, il était politique de ne pas s'en faire une ennemie à l'intérieur pour s'en servir utilement contre Versailles. Je le répète, nous n'avons pas de plus ferme appui à de rares exceptions près. La prorogation des échéances et la remise des loyers ont été des coups de maître. Ou je me trompe fort, ou M Thiers n'entrera jamais dans Paris à moins d'avoir sanctionné les actes de la Commune. Pour les hypothèques, j'ai proposé à divers membres de la Commission de faire un projet, mais sans résultat. (...) Je prierai M. Mx de faire quelque chose là-dessus que je présenterai à Frankel et il est probable que venant de lui, il le propose et fasse accepter, car quoi qu'on en dise, nous avons la majorité. Mais cette majorité-là, il ne faut pas oublier, qu'elle est proudhonienne. On ne parle plus que de projet de banque du peuple, d'échange, etc., en un mot, chaque jour, c'est un nouveau projet extrait des œuvres du grand maître (...).

Il est vrai qu'on se bat avec les gendarmes de Mr Thiers, mais cela se passe au dehors (...) quand on se bat à Vanves, à peine si on le sait dans Paris. Quoique ces deux jours derniers à l'attaque des forts du sud, on ait cru un instant que la lutte avait lieu dans Paris, tellement le bruit des feux de pelotons, le crépitement des mitrailleuses s'entendaient distinctement (...).

Pour ce qui concerne l'administration, on ne peut qu'être étonné de voir comment cela marche, rien ne languit sauf la poste, dont la région ne va pas au-delà des remparts (...). On peut écrire à Paris par deux moyens, soit en confiant la lettre à un voyageur à la gare, soit en écrivant sous double enveloppe à Mr Auguste, poste restante à St Denis (...).

Paru dans le *Journal Officiel*, édition du matin

Angleterre

M. Otway se propose de demander, à la reprise de la session parlementaire, l'abolition de la peine du fouet. Pendant le cours de 1867-68 et 1869, 304 marins ont été condamnés à cette peine. La discipline n'a rien à gagner de l'application de l'article du code maritime prononçant cette peine barbare.

Cinq cents ouvrières attachées aux diverses filatures de Kir-Kaldy, se sont mises en grève samedi pour obtenir une augmentation d'un shilling par semaine. On s'attend à voir les usines dans d'autres districts manufacturiers adopter une mesure analogue.

Environ 400 charpentiers en navires se sont mis en grève dans les chantiers de Sunderland samedi dernier, pour une augmentation de 6 pence (60 centimes) par jour, sur un salaire de 27 shillings par semaine qu'ils reçoivent maintenant. Les patrons ont été invités à entrer en conférence avec les ouvriers.

Pour la première fois, Londres et Bombay ont été mis en communication télégraphique directe samedi dernier, par la ligne indo-européenne. À un message transmis ce jour-là dans cette ville de l'Inde,, réponse aurait été immédiatement faite.

La distance entre les deux villes est, par fil télégraphique, de 6 000 milles anglais ou environ 10 000 kilomètres.

En débat

Tribune du Père Duchêne sur la police, dans le style si particulier tant apprécié des parisiens

Avec sa grande motion pour qu'on supprime la ci-devant Préfecture de police avec des motifs à l'appui ;

Et pour que tous ses services soient réunis aux délégations municipales des vingt arrondissements, et à un Comité de Salut public siégeant au Ministère de la justice.

Vous avez fait de bonnes choses.

Le Père Duchêne le reconnaît.

Mais foutre !

Ce n'est pas tout !

Il faut plus que jamais ouvrir l'œil !

Et c'est précisément parce que nous sommes maintenant à peu près certains de la victoire qu'il faut veiller à ce qu'on ne nous foute pas dedans !

Eh bien ! Tout considéré longuement,

Le Père Duchêne vous demande la suppression définitive de la ci-devant préfecture de Police.

Foutre !

Nous marchons ou nous ne marchons pas !

C'est clair comme le jour,

Et le Père Duchêne a remarqué depuis longtemps que ce qui marchait le moins, c'est précisément ce qui devrait marcher le plus :

La ci-devant Préfecture de police,

Nom de dieu !

Nous sommes entourés de roussins !

Nous sommes mangés de mouchards qui ne demandent qu'à nous trouer la peau ;

Et tous les citoyens de la police sont là, tranquilles comme des andouilles,

Et ne bougent pas plus que des marbres !

Sacré tonnerre !

Ça n'est pas ça !

Et il faut que ça soit ça, nom de dieu !

Ou nous verrons bien !

Comment, foutre ! On arrête les calotins, et puis on les lâche !

On arrête des jean-foutre qui sont connus pour être les plus grands traitres qu'il y ait au monde,

Et on leur fout la liberté !

Il ne manque plus que ça !

Alors qu'on ramène Badinguet tout de suite !

Et qu'on foute la Commune dans la rivière !

Nom de dieu, nom de dieu, nom de dieu, on ne fait que découvrir des complots ;

Et quand on tient les conspirateurs, et qu'on les a dans une bonne cellule où il leur est impossible - ou à peu près (ils sont si malins les bougres!) - de foutre le peuple dedans ;

On leur dit :

Dites donc, vous là-bas, est-ce que vous ne vous embêtez pas ;

Vous savez,

Si vous voulez prendre l'air ? (...)

Il ne faut pas vous gêner.

Allez-vous promener :

Tenez voilà la clef !

Ah, nom de dieu, ou allons-bous ?

C'est comme ça que les magistrats de la Commune entendent leur devoir !

Certes, le Père Duchêne est plus que personne ami de la liberté individuelle,

Mais sommes-nous dans un moment tranquille ?

Est-ce qu'il ne s'agit pas avant tout d'assurer le salut de la Cité ?

Eh bien alors !

Que craignez-vous ?

Vous ne remplissez pas votre devoir, foutre !

Et il y a des bougres qui complotent contre le Peuple, et qui devraient être sous les verrous !

Mais les citoyens de la police n'arrêtent que pour relâcher !

Allez-vous-en !

Vous n'êtes pas coupables,

Vous êtes incapables !

Vous ne manquez pas d'honnêteté,

Citoyens membres de la Commune

Supprimez la Préfecture de police !

Supprimez-là !

Faites ce que tous les patriotes demandent :

Que la police municipale de chaque arrondissement soit attribuée à la délégation communale affectée à chaque arrondissement !

Personne ne sait aussi bien ce qu'il y a à faire pour un quartier, au point de vue de la voirie, de l'hygiène, de l'organisation du travail, des secours à donner aux patriotes nécessiteux jusqu'à la révision de la balance économique, que les hommes qui demeurent dans ce quartier, qui connaissent les citoyens de ce quartier, qui vivent de leur vie, qui les ont vus et qui les aiment !

Voilà ce qu'il faut !

Et pour un quartier, il n'y a pas besoin d'autre chose !

(...)

La vie libre, heureuse, dans l'ordre, la paix, le bien-être et la santé !

A chacun son ouvrage !

A chaque arrondissement la police municipale de ses quartiers !

Au Comité de salut public, la surveillance de la Cité - le soin de veiller à ce qu'elle ait son autonomie et qu'elle ne soit liée par la province que par les seules conditions de son pacte fédéral !

C'est ce que nous voulons !

Et plus de Préfecture de police qui relâche les calotins, les vieux mouchards et les jean-foutre de toute espèce, tonnerre de dieu !

Notes

[1] Informations Jacques Rougerie

[2] 31 ans, ouvrier formier pour botte, un des premiers adhérents de France de L'Internationale. Envoyé en France comme représentant du Conseil général de l'Internationale, arrivé le 29 mars.